

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

à 18h30, à SAINT-AULAYE

COMPTE RENDU

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, GARCIA, MM. CONESA, RAPEAU, Mmes HUGUES, ROUQUETTE, CAILLAT, MARTY, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mme DUCHÊNE.

ABSENTS : Mmes FERNANDES (pouvoir à M. EYMARD), WOLF (pouvoir à M. DESSAIGNE).

Secrétaire : Mme MARTY.

1- Démission de Monsieur Traissac et installation de Madame Garcia.

Par courrier reçu le 15 octobre dernier, Monsieur Traissac présente sa démission de son poste de conseiller municipal. La démission étant effective dès sa réception, Monsieur le Maire a convoqué pour ce jour le suivant de liste (article L.270 du Code Électoral) soit Madame Nelly Garcia. Monsieur le Maire arrête le nouveau tableau du Conseil Municipal.

2- Occupation du domaine public.

Considérant la demande de Madame Niveaud, restauratrice de l'hôtel du Champ de Foire, l'installation de la Peña Eulalia, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, selon le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code du Commerce, un formulaire unique de demande, une charte d'occupation du domaine public à titre commercial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

Terrasse / étalage :

Basse saison (octobre à avril)	Haute saison (mai à septembre)
4€ / m ² / mois	6 € / m ² / mois

Stationnement journalier : (camion d'outillage) : 10 € / jour

Restauration ambulante : (food-truck, gaufres, glaces...hors Latière)

Périodicité	Tarif (sans électricité)	Forfait électricité
A l'occasion d'une manifestation	15 € / jour	5 € / jour
Présence hebdomadaire inférieure à 3 jours par semaine	20 € /mois	4 € par jour de présence

Présence hebdomadaire supérieure à 3 jours par semaine	30 € / mois	
--	-------------	--

Manèges / cirques sans ancrage au sol : (hors Latière)

Nombre de jours de présence	Tarif	Forfait électricité
De 1 à 6 jours	25 € pour la période	25 € / semaine
De 7 à 14 jours	50 € pour la période	

3- Décisions modificatives.

● Décision modificative :

Considérant l'obligation d'un poteau incendie desservant l'éco-lotissement de La Vallade, il a été signé un devis avec la société Dubreuilh d'un montant de 2 340.00€TTC, et considérant l'avenant de travaux supplémentaire, l'acquisition de borniers électriques pour la place du Champ de Foire, il convient de faire des modifications budgétaires :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Matériel incendie – opération 803 Eco-lotissement			21568	2 340.00
Réseaux de voirie – opération 803 Éco-lotissement	2151	2 340.00		
Construction – opération 110 Champ de Foire			2315	20 000.00
Constructions – opération 111 Maison des Associations	2315	20 000.00		
TOTAL		22 340.00		22 340.00

● Augmentation de crédits :

Une créance datant de plus de 720 jours et présentant donc un retard de règlement d'un montant de 34€, pour le budget principal, doit faire l'objet d'une provision à hauteur de 30%. Il convient d'augmenter les crédits suivants :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits	
	Dépenses	Recettes

	Article	Sommes	Article	Sommes
Provisions	6817	10.20 €		
Provisions			7817	10.20 €
TOTAL		10.20 €		10.20 €

Ces modifications budgétaires sont acceptées à l'unanimité.

4- Aménagement due la place du Champ de Foire et de ses rues annexes : avenant de travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, un avenant de travaux supplémentaires d'un montant de 9 407.22 € HT, comprenant notamment :

- la mise en place d'un système de goutte à goutte rue du Collège et des plantations supplémentaires place du Champ de Foire, pour 6 852.02 € HT,
- la recherche de fuite et sa réparation place du Champ de Foire, pour 1 650.00 €HT,
- des travaux de revêtements de sols complémentaires rue des Faux Christs pour 905.16 €HT.

5- Salles municipales : tarif de location :

Considérant les augmentations des prix du gaz et par répercussion de l'électricité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster le tarif de ces charges lors des locations des salles municipales :

Lieu	Tarifs en vigueur			Nouveaux tarifs a/c du 1 ^{er} décembre 2021		
	Électricité	Gaz	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Électricité	Gaz	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Salle des fêtes de St Aulaye	15 €	10 €	10 €	20 €	20 €	20 €
Salle des fêtes de Puymangou	15 €	10 €	10 €	20 €	0 €	20 €
Salle de l'horloge	0 €	0 €	0 €	20 €	0 €	20 €

6- Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne : contrat de modernisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de modernisation du parc d'éclairage public qui prévoit le remplacement de 150 points lumineux. Cette opération pourrait être étalée sur 5 ans pour un coût de 37 546.60 €TTC par an (soit 187 733.00 €TTC pour la commune pour un coût de l'opération de 288 820.00 €TTC).

7- Renouvellement du Contrat d'assurance du personnel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2022, pour les agents titulaires de la Commune, pour un montant de 25 091.50

€ pour les agents à plus de 28 heures/hebdomadaire (22 398.24 € en 2021) et 316.86 € pour les agents à moins de 28 heures/hebdomadaire (414.96 € en 2021).

8- Personnel.

● Création et suppression de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- supprimer les postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21h/hebdo à compter du 31 décembre 2021, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h/hebdo à compter du 31 décembre 2021 et d'adjoint administratif principal, de 2^{ème} classe à 35h/hebdo à compter du 31 décembre 2021
- créer les postes d'agent de maîtrise à 35 h/hebdo à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'adjoint administratif principal, de 1^{ère} classe à 35h/hebdo à compter du 1^{er} janvier 2022.

● Tableau des effectifs :

Suite à ces modifications, le tableau des effectifs est actualisé.

9- Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la Dordogne.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement d'adhésion de la Commune au service Médecine du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période 2022-2024. Le taux de cotisation, 0.35% de la masse salariale, est stable depuis 3 ans.

10- Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne : conventions.

Le Conseil Municipal décide, par 14voix pour,4 voix contre et une abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de redevance spéciale et de location de bornes à usage privatif.

11- Zone artisanale du Petit Acaud.

● Clôture de l'atelier SAUR :

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir l'entreprise qui sera chargé des travaux de clôture de l'atelier communal occupé actuellement par la société Saur. Le Conseil retient à l'unanimité, la société Saint-Aulaye Construction, la mieux disante, pour un montant de 11 900 €HT.

● Proposition d'acquisition :

Monsieur le Maire fait part de la volonté de la société Apisphère d'acquérir deux parcelles sur la zone. Après abattement, le prix des terrains serait de 7 482.64 €TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document afférent à cette vente.

12- Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Établissement Public Foncier concernant une action foncière pour la revitalisation du centre-bourg.

13- Artificialisation nette des sols.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre de délibération de principe.

14- Repas des aînés : choix de l'orchestre.

Monsieur Eymard ne participe pas au vote.

Sauf conditions sanitaires contraires, le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 janvier 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec le groupe Loris Musique pour un montant de 450 €. Les repas sont aux frais de la Commune.

15- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte du RPQS 2020 de l'Assainissement collectif.

16- Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets : Rapport d'activités.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020 du SMICVAL.

17- Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne : Rapport d'activités.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020 du SMD3.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h20, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 décembre 2021 à 18 heures 30.